

ÉTALAGE - TERRASSE

Chapitre II - Article 8 du règlement de voirie communal

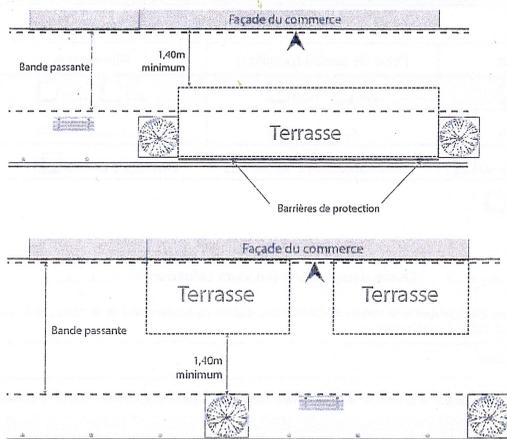
Un étalage et une terrasse peuvent être installés par des commerçants à condition de respecter les règles d'implantation et d'entretien.

Dossier technique d'emprise liée à un étalage ou une terrasse

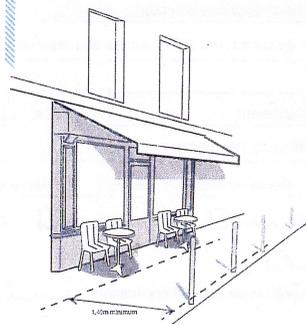
Joindre impérativement les pièces suivantes :

- /// le formulaire Cerfa
- /// un extrait K ou Kbis pour les entreprises immatriculées au RCS et les commerçants ou sociétés commerciales
- /// un extrait D1 pour les artisans
- /// le numéro Siren (n° Siret) pour les professions libérales
- /// une copie du contrat DIB
- /// un plan côté à l'échelle 1/100^e indiquant la nature exacte des marchandises à exposer ou des objets devant constituer l'étalage ou la terrasse

Plan des types de terrasses pouvant être installées



Perspective d'une terrasse devant un commerce



CERFA pour travaux / permis de stationnement



Ministère chargé
des transports

Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11

Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14023*01

Le demandeur

Particulier service public maître d'oeuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité :

Document d'urbanisme antérieur (déclaration ou permis de construire) :

Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement mètres mètres mètres

Dépôt ou Stationnement Saive ou Surplomb (2) Aménagement d'accès (2) Ouvrages divers (4)

Station service Renouvellement Création

Autres

Date prévue de début d'application Durée d'application (en jours calendaires) :

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

(1) Compléter le cadre ouvrages divers (2) compléter le cadre correspondant